**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger
**Band:** 10 (1983)
**Heft:** 1

**Artikel:** Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-912871

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

ter alors les réserves nécessaires. Ce n'est qu'en 1979, lors de la mise sur pied de l'accord bilatéral avec la Norvège que l'OFAS se rendit compte de certains problèmes posés par cette clause d'équivalence qui met les ressortissants d'un pays étranger sur pied d'égalité avec les Suisses, dont un de ceux-ci est la situation des épouses de citoyens suisses assurés obligatoirement à l'AVS bien que résidant à l'étranger. A cette époque-là, on appliquait l'ancienne interprétation et le Tribunal fédéral des assurances ne s'était pas encore penché sur la «découverte» faite par l'OFAS.
En bref, *un certain nombre de Suissesses de l'étranger* sont *pénalisées aujourd'hui* pour une *erreur* commise en son temps par l'OFAS lors de la mise sur pied d'accords sociaux bilatéraux.

## Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses

**Une réalisation audacieuse à l'échelle fédérale**

Ignorant très souvent les détails de la vie quotidienne, l'histoire s'apprenait par les dates des batailles, les événements diplomatiques importants, les grandes catastrophes, les révolutions. Aujourd'hui l'on est beaucoup plus sensible à la vie économique, sociale et culturelle.
Par la «Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses», l'on a tenu la gageure de concilier l'ensemble des événements précités, ce qui fait de cette entreprise collective l'événement littéraire helvétique de l'année, d'autant plus que pour la première fois, une histoire de la Suisse paraît simultanément en français, allemand et italien. On évite par là tout chauvinisme régional, bien qu'il n'ait pas été toujours facile aux 11 auteurs d'éviter certains écueils touchant par exemple l'évolution territoriale de la Suisse au cours des siècles qui n'est pas perçue de la même façon par les Bernois que par les Vaudois.
Dix historiens: Georges Andrey, François de Capitani, Pierre Ducrey, Peter Gilg, Peter Hablützel, Hans Ulrich Jost, Martin Körner, Guy Marchal, Nicolas Morard et Roland Ruffieux ont travaillé à partir de directives élaborées en commun sous les auspices d'un comité scientifique présidé par M. Jean-Claude Favez, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Genève.
L'œuvre globale se divise en trois

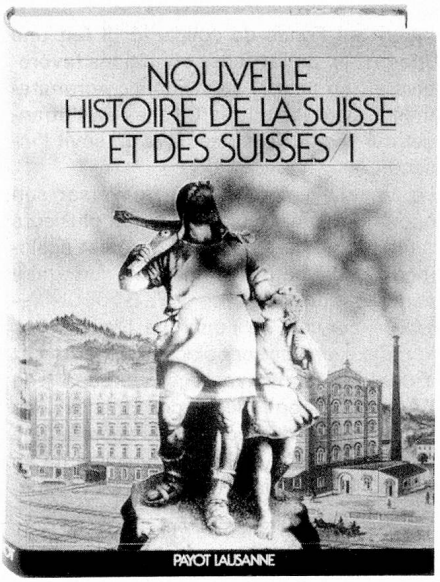


volumes de quelque 350 pages chacun.
Le premier tome nous entraîne au sein des anciennes civilisations jusqu'à l'heure de la puissance en passant par les racines de l'indépendance et le Moyen âge (de la préhistoire au début du XVIe siècle).
Le second tome nous présente la Suisse durant son évolution structurelle: Ses réformes, sa croissance, la fin de l'ancien régime jusqu'à la création de la Confédération (1515 à 1848).
Le troisième tome touche l'histoire moderne et la vie contemporaine (1848 à nos jours).
Nous avons préféré cette formule à une approche thématique, indique M. Jean-Claude Favez, tout en favorisant les précisions diplomatiques, économiques et culturelles, en situant la Suisse au sein de son contexte européen. Ce n'est pas seulement l'histoire des élites, mais aussi celle des mentalités populaires et de la masse, qui n'a pas forcément laissé d'archives à la postérité.
En outre, l'iconographie a été particulièrement soignée pour traduire notre diversité fédérale, diversité directement vécue, puisque se cotoyaient des auteurs de langues allemande, française et italienne.
Le premier tome de l'ouvrage a paru en novembre 1982, le deuxième est sorti de presse en février et le troisième sera à disposition dès avril 1983.
Au total, plus de mille pages par édition; 550 illustrations, schémas et cartes.
Prix de souscription pour les Suisses de l'étranger valable pour la langue de leur choix (français, allemand ou italien), jusqu'au 30 avril 1983: fr.s. 129.– (prix d'un tome fr.s. 43.–. Passé cette

---

Vu l'intérêt suscité par l'article paru en décembre 82 touchant la Ier Biennale des peintres suisses de l'étranger, nous avons plaisir à vous communiquer l'adresse de la galerie qui a organisé cette manifestation:

La Maison des Arts

CH–1026 Denges/Lausanne

Pour votre information, il est prévu de mettre sur pied en 1984 une deuxième Biennale. En temps opportun, des indications seront publiées dans la présente publication.

date, le prix sera de fr.s. 50.– le tome).
Editeur:
«Comité pour une Nouvelle Histoire de la Suisse»; parution aux:
Editions Payot, Lausanne
Helbling & Lichtenhan, Bâle
Giampietro Casagrande, Bellinzone et Lugano
Vos commandes sont à adresser au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH–3000 Berne 16, accompagnées d'un chèque ou d'une photocopie de votre versement postal, selon les possibilités qui vous sont données dans votre pays de résidence. *SSE/LP*

# Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger:

## 25 ans d'entraide efficace

Au cours de ses 25 ans d'existence, le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a sans cesse prouvé son utilité et sa raison d'être. Jusqu'à ce jour, plus de 500 personnes qui avaient perdu leurs moyens d'existence à l'étranger ont été indemnisées pour un montant total de 6,7 millions de francs environ. Et pourtant, il n'y a qu'une minorité de Suisses et de double-nationaux vivant à l'étranger qui font partie du Fonds de solidarité.
Le Fonds de solidarité ne s'adresse pas seulement à ceux de nos compatriotes qui vivent dans des pays aux conditions politiques incertaines. Bien au contraire: celui qui a trouvé une nouvelle patrie dans un endroit stable, autant économiquement que politiquement, est le bienvenu. En adhérant au Fonds de solidarité, il fait une épargne en Suisse à des conditions favorables et, en plus, il se solidarise «gratuitement» avec les autres Suisses de l'étranger qui vivent dans des pays où sévit l'insécurité.
Le sociétaire peut choisir de verser son épargne en une seule fois ou en plusieurs montants annuels; de ce fait, il est également assuré pour une indemnité forfaitaire variant entre Fr. 2500.– et Fr. 50000.– selon le montant de l'épargne choisie. Les sommes versées sont placées en lieu sûr et à des conditions avantageuses auprès de l'Administration fédérale des Finances. De plus, la Confédération suisse accorde une garantie illimitée au Fonds de solidarité au cas où les indemnisations devraient excéder ses ressources. Les cotisations versées sont remboursables en tout temps avec l'intérêt et l'intérêt composé (épargne unique au plus tôt après 3 ans de sociétariat). La somme remboursable varie suivant la durée du sociétariat et le montant des cotisations versées. De plus, les intérêts ne sont pas soumis à l'impôt fédéral anticipé, ce qui revient donc à un rapport brut atteignant jusqu'à 5,38% au maximum.
En adhérant au Fonds de solidarité, vous contribuez à solidifier sa base et, en même temps, vous témoignez de votre solidarité envers tous nos compatriotes établis dans des pays où règne l'incertitude politique.

**Déclaration d'adhésion**

Nom et prénom(s):

Date de naissance: Lieu d'origine suisse:

Adresse exacte:

Immatriculé auprès de la Représentation suisse à:

Je désire adhérer au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger et je choisis:

a) **Variante 1** b) **Variante 2** ☒ mettre une croix dans la case correspondante

| | | |
|---|---|---|
| Versement unique de<br>☐ fr.s. 1800.–<br>☐ fr.s. 3600.–<br>☐ fr.s. 5400.– | Versement d'épargne annuel de<br>☐ fr.s. 100.–<br>☐ fr.s. 200.–<br>☐ fr.s. 300.– | Assurance simultanée pour une indemnité forfaitaire de<br>**fr.s. 2500.–**<br>**fr.s. 5000.–**<br>**fr.s. 7500.–** |
| Intérêt rapporté: **3½% net.** Le versement unique augmenté des intérêts composés (exempts d'impôt anticipé) ne peut être remboursé qu'après 3 ans de sociétariat au moins | Le remboursement des versements d'épargne annuels atteint **100%** des cotisations versées après **5 ans** sociétariat (10 ans = 112,5%, 20 ans = 139%) | pour les variantes **a)** et **b)** |

En cas de modification de la situation personnelle, il est possible d'augmenter le versement unique ou les versements annuels en tout temps. Les montants des indemnités forfaitaires varient entre fr.s. 2500.– et fr.s. 50000.– selon la couverture choisie.

Lieu et date: Signature:

**Envoyez à:** Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH–3011 **Berne**